FICHE 1

LA CEINTURE DE FORTS DÉTACHÉS ROHAULT DE FLEURY

HISTOIRE :

La décision du début du 19e siècle de construire des fortifications à Lyon est due à plusieurs facteurs.

Le contexte de cette époque n´est en effet pas favorable à la capitale du sud est du pays. Privée de défenses, elle est une proie facile pour les ennemis de Napoléon 1er et c´est pourquoi elle est envahie par les Autrichiens, une première fois en 1814, puis une deuxième en 1815. Entre les deux invasions, des défenses ont bien été ajoutées mais les prémices du conflit qui enflammera le débat sur les conceptions de fortifications entre les partisans d´une enceinte continue et ceux d´une fortification éclatée empêchent la construction d´une défense efficace pour Lyon. De plus, le Congrès de Vienne en 1815 redessine les cartes des états européens et fait de Lyon une ville aux frontières de la Suisse, déclarée neutre, et du Piémont, craint par Napoléon 1er.

Ces facteurs ne font qu´accélérer les décisions d´édifier à Lyon une fortification permanente et organisée. Une ordonnance du 13 mai 1818 décide la création d´une commission de défense, et la décision de fortifier Lyon est prononcée dès le 22 mai 1819 ; à la fin de l'année 1825, un projet de décret prévoit de déclarer Lyon place de guerre, lui assurant une place importante au sein des fortifications du royaume, même si concrètement, rien n´est fait jusque dans les années 1830.

A cela s´ajoute le débat entre les différentes conceptions de fortification. Il s´intensifie dans ces années-là : faut-il entourer la ville d´une enceinte continue et régulière sur le modèle de Vauban ou faut-il s´inspirer des nouvelles théories qui préconisent une série de forts détachés s´appuyant les uns sur les autres ? On assiste au début du 19e siècle au passage du système bastionné de Vauban au système polygonal. Le tracé du système bastionné est assujetti au flanquement (le tir de flanquement est un tir parallèle à la ligne de fortifications. Le flanquement est l´ouvrage flanquant).

Ainsi, il ne peut être conçu que comme une enceinte continue protégeant une ville au centre. De plus ce système est limité dans le nombre de tracés. Le système polygonal permet une fortification éclatée, où des forts se soutiennent les uns les autres mais peuvent également agir de façon isolée.

Dans cette conception, le flanquement est indépendant et un ouvrage supplémentaire fait son apparition : il s´agit de la caponnière (ouvrage bas entièrement caché des vues de l´ennemi du côté du fossé de la place et non de l´assaut). C´est un organe important du tracé car de sa conservation dépend la possibilité de repousser efficacement l´ennemi au moment de l´assaut. Une grande variété de formes et de combinaisons est possible.

Le tracé des forts détachés est utilisé pour la première fois en France, à Lyon et à Paris. Là encore, plusieurs conceptions de fort sont possibles. A Lyon, les choses ne sont pas très définies et une grande variété de forts a été construite mais le plus bel exemple, constitué par la rive gauche du Rhône, montre que les forts sont soit de ceinture, soit de rideau. Les premiers sont des forts disposés en ceinture autour d´une ville et affaiblis à l´arrière pour éviter que des ennemis s´en emparant s´en servent comme appui. Les forts de rideau sont alignés sur un même front, s´appuyant les uns les autres et affaiblis également à l´arrière. Qu´il s´agisse de l´un ou de l´autre, la conception défensive est la même : ils sont espacés de 600 à 800 m, ce qui représente la distance moyenne de tir de l´époque, et opposaient leur ceinture de feu aux assauts ennemis. Si un ennemi tentait de passer entre deux forts, ceux-ci croisaient leurs feux pour l´arrêter. De plus, les forts de la rive gauche du Rhône ont une particularité : ils disposaient d´un cavalier. Il s´agit d´un ouvrage situé au-dessus d´un autre ou d´une courtine et qui permettait de doubler la ligne des feux face aux ennemis. A cette époque les tirs étaient droits et le fait d´avoir un cavalier augmentait les chances de victoire car il doublait quasiment la puissance de feu.

A Lyon, la décision de construire cette ceinture de forts détachés est clairement explicite dans un rapport du 30 novembre 1824 (DUBOURG G. p. 26). Les événements s´accélèrent en 1830 quand le comité du Génie s´occupe concrètement des dispositions à prendre pour fortifier la ville suite à un ordre ministériel daté du 30 novembre. Le 8 décembre, une décision royale ordonne la mise en défense de la ville. Pour la rive gauche du Rhône, un avis du comité des fortifications préconisant la couverture des faubourgs de la Guillotière et des Brotteaux par les futures fortifications de Lyon est approuvée par le ministre de la guerre le 2 décembre 1830.

En 1830, le nouveau roi Louis Philippe 1er craint les offensives des pays frontaliers de son royaume, notamment les Sardes, la Prusse et les Italiens. La Savoie, qui n'est pas encore française, donne également des inquiétudes au jeune souverain ; et il destine Lyon à être la première ville importante du royaume fortifiée en juillet 1830. Dès le 30 novembre 1830, un ordre ministériel somme le Comité du Génie de s'occuper concrètement des dispositions pour fortifier Lyon, et le 8 décembre de la même année, une ordonnance royale ordonne la mise en défense de la ville (Mémoire de G. DEBOURG, Archives Militaires de Vincennes SHAT Article 8 Section 1 Lyon). Les Lyonnais ont des réactions diverses à cette proposition : certains s'opposent catégoriquement à la construction d'ouvrages qu'ils pensent tourner contre la population de la ville, et d'autres, comme les commerçants des faubourgs des Brotteaux et de la Guillotière acceptent à condition de faire partie du projet (A.D. Rhône R507 Fortifications, indemnités terrains). Au mois de février 1831, le Lieutenant Général Hubert ROHAULT DE FLEURY (1779-1866), nommé Directeur des Fortifications de Lyon en décembre 1830, propose un plan des futurs ouvrages englobant les faubourgs des Brotteaux et de la Guillotière suivant le système des forts détachés (Mémoire de G. DEBOURG, Archives Militaires de Vincennes SHAT Article 8 Section 1 Lyon Carton 2). Le système des fortifications de la ville de Lyon fait partie d'un nouveau concept au 19ème siècle, celui des forts détachés. Ce concept s'explique par la "ceinture de feu", c'est à dire offrir à l'ennemi un front de feu uni les prenant en tenaille entre deux forts. Ces forts font partie d'une période intermédiaire entre le tracé bastionné cher à Vauban et le tracé polygonal de Séré de Rivières à la fin du 19e siècle. Le 13 avril 1831, une ordonnance déclare d'utilité publique les travaux de fortification à exécuter à Lyon et dans les communes suburbaines, et précipite ainsi l'expropriation des habitants des terrains sur lesquels les forts seront construits (A.D. Rhône R545 Ordonnance d'utilité publique). Au printemps 1831, vraisemblablement en mars, les travaux d'une demi -douzaine d'ouvrages sont entamés, les chantiers sont

importants, et durent jusque dans la décennie 1850, avec le fort de la Duchère, le dernier de cette ceinture à avoir été commencé en 1844. Une liste de ces ouvrages peut être dressée du plateau de la Croix-Rousse à la rive droite de la Saône : fort de Caluire, fort de Montessuy, redoute du Haut-Rhône, redoute de la Tête d'Or, lunette des Charpennes, fort des Brotteaux, redoute de la Part-Dieu, fort de Villeurbanne, lunette des Hirondelles, fort La Motte, fort du Colombier, fort de la Vitriolerie, fort de Sainte-Foy, redoute du Petit Sainte-Foy, fort Saint-Irénée, fort de Loyasse, fort de Vaise, fort de La Duchère. Le système fortifié de Lyon est constitué de trois secteurs de forts détachés : la rive droite de la Saône, la Croix-Rousse et la rive gauche du Rhône ; les deux premières sont précédées d'une enceinte, alors que pour la dernière, le Rhône fait office d'enceinte de sûreté naturelle. Pour chaque secteur, un fort principal abrite le commandement du secteur : le fort de Montessuy pour la Croix-Rousse, le fort Saint-Irénée pour le secteur ouest, rive droite de la Saône, et le fort de La Motte pour le secteur de la rive gauche du Rhône.

Ces ouvrages peuvent être divisés selon leurs caractéristiques (Les fortifications de Lyon dans la première moitié du XIXe siècle, M. METTEY-BUNEVOD) :

- Les forts étoilés : forts de Montessuy, de Caluire, de La Duchère.
- Les forts de crête, qui se caractérisent par une adaptation au relief difficile sur lequel ils ont été édifiés, et comportent de nombreuses variations : les forts de Vaise et de Loyasse.
- Les forts aquatiques, noyés, ou de l'eau : ils constituent la majorité des ouvrages de la rive gauche du Rhône, les lunettes des Charpennes, des Hirondelles et du Haut Rhône, les redoutes de la Tête d'Or et de la Part-Dieu, les forts de choc des Brotteaux, de Villeurbanne et de La Motte, le fort prépolygonal du Colombier et le fort de rivage de la Vitriolerie.
- Les forts à morphologie particulière : le fort de Sainte Foy qui est un fort tentaculaire et le fort Saint Irénée qui est un fort polygonal de première génération (Thèse de M. METTEY-BUNEVOD).

Les fortifications de Lyon, rattrapées par les progrès de l'artillerie, deviennent obsolète dès les années 1850-1860. Le 4 janvier 1878, le Ministre de la Guerre fait savoir à la Municipalité de Lyon que la suppression de l'enceinte de ROHAULT DE FLEURY est nécessaire pour la construction d'une nouvelle ligne de défense en avant des agglomérations suburbaines (A.C. Lyon 1419 WP 40), et le 21 août 1884, la loi de déclassement d'une partie des fortifications, la rive gauche du Rhône, est votée.

L'enceinte de la rive gauche du Rhône est la partie qui a le plus souffert de l'aliénation des terrains militaires. En avril 1886, toute la partie nord de cette partie des fortifications a disparu, excepté le réduit des Charpennes. Les autres ouvrages ont servi d'espace pour le percement de nouvelles voies de circulation, ou pour la création de l'entrée du Parc de la Tête d'Or, d'après un traité du 1er avril 1897, entre la Ville et les Domaines, qui prévoit l'exécution d'ouverture et de mise en état de viabilité de voies publiques de la Municipalité. Dans le courant de l'année 1899, tous les ouvrages sont officiellement désarmés.

Au cours du XXe siècle, l'armée s'est peu à peu séparée des terrains qu'elle possédait dans la ville, et le paysage lyonnais a fait disparaître presque toutes les traces de ce passé militaire. Plusieurs ouvrages tels que les de Loyasse, le fort Montluc, ou le fort de La Motte montrent ce passé, mais ils ne sont plus en fonction depuis quelques années : le fort Montluc accueille la Police Nationale, tandis que le fort de La Motte va être rénové.

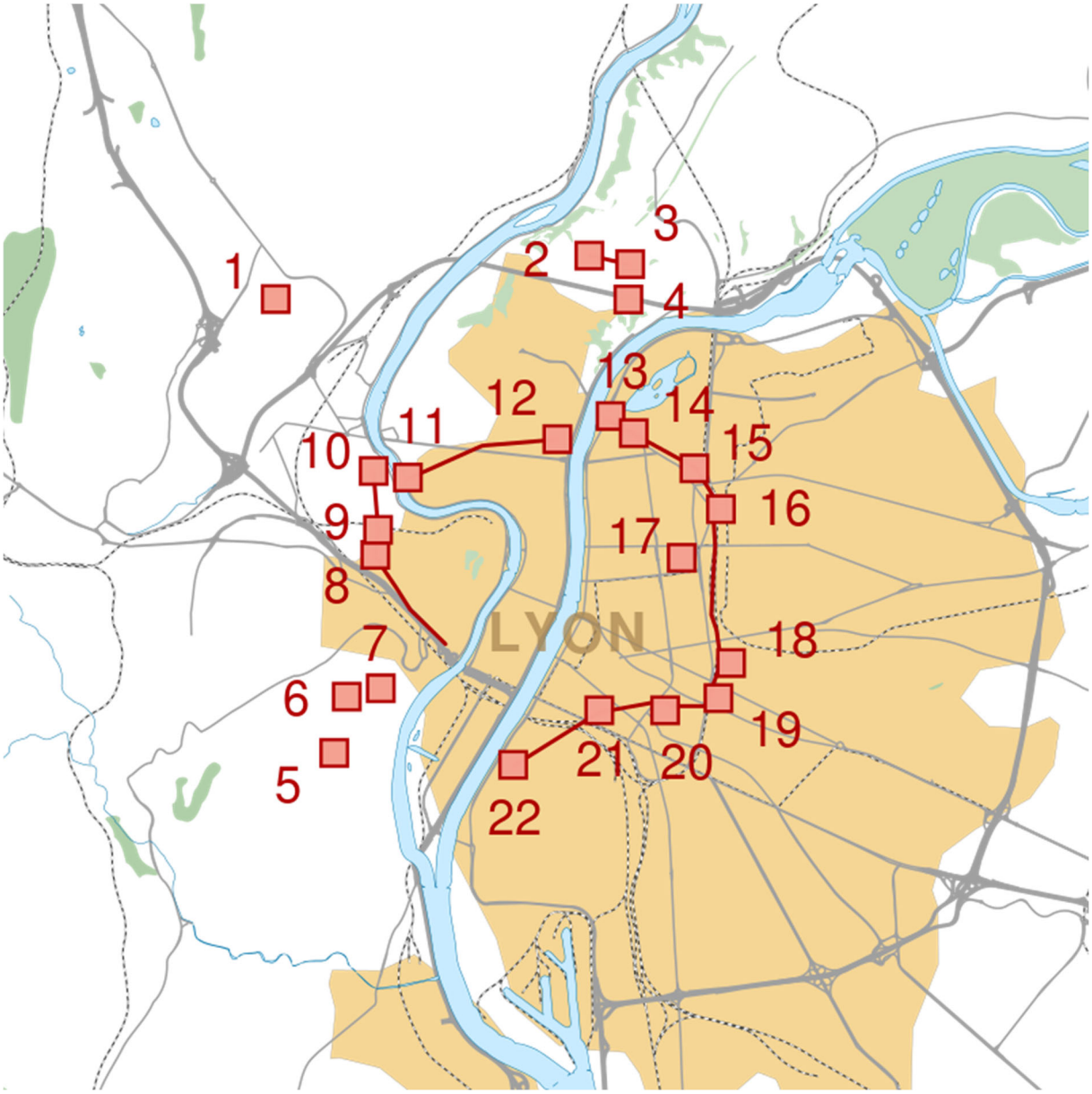

1. Fort de la Duchère
2. Fort de Caluire
3. Fort de Montessuy
4. Redoute Bel-Air
5. Fort de Sainte-Foy
6. Lunette du Petit Sainte-Foy
7. Fort Saint-Irénée
8. Lunette du Fossoyeur
9. Fort de Loyasse
10. Fort de Vaise
11. Fort de Saint-Jean
12. Bastion Saint-Laurent
13. Lunette du Haut-Rhône
14. Redoute de la Tête d'Or
15. Lunette des Charpennes
16. Fort des Brotteaux
17. Redoute de la Part-Dieu
18. Fort Montluc
19. Lunette des Hirondelles
20. Fort Lamothe
21. Fort du Colombier
22. Fort de la Vitriolerie

Henri Hubert ROHAULT DE FLEURY :

Henry Hubert Rohault de Fleury est né à Paris le 2 avril 1779.

Famille :
Fils de Hubert Jean Baptiste Rohault de Fleury (1750-1806), avocat au parlement de Paris ; et de Marie Madeleine Meuniez (décédée en 1779).
Son frère Hubert Rohault de Fleury (1779-1866), polytechnicien (promotion 1798) obtient le Grand-Prix de Rome en 1802. Il est l'architecte qui a construit, entre autres, la Préfecture de police de Paris, les Hospices de Paris, les casernes de pompiers des rues de la Paix, de Tournon et de Mouffetard. Il fut inspecteur général et vice-président du Conseil des bâtiments civils.

Marié à Honorine de Sèze, fille de Raymond de Sèze (1748-1828), avocat au parlement de Bordeaux, premier président de la cour de cassation en 1815, pair de France en 1816, élu à l'Académie française le 22 mai 1816 (fauteuil n° 33).

Etudes :
Il fait ses études au collège de Juilly (77).
Reçu à seize ans à l'École polytechnique, il en sort au 7ème rang de la promotion de 1798, pour entrer dans le corps du génie.

Carrière militaire :
En 1800, Il quitte l'École d'application de l'artillerie et du génie de Metz, comme lieutenant.
En 1801, nommé capitaine, il fait la campagne de Portugal d'où il passe au camp de Boulogne.
En 1803, il est incorporé dans l'armée d'Allemagne et combat à Austerlitz.
Il fait ensuite les campagnes de Prusse (bataille de Iéna en 1806) et de Pologne (bataille de Pultusk en 1806), et assiste aux sièges de Stralsund et de Colberg.
En 1808, il organise en Catalogne, sous le général Duhesme, une compagnie de sapeurs provisoires et d'élite avec lesquels il rend de grands services.
Après la défense de Barcelone en 1808, il est nommé chef de bataillon.
En 1809, au siège de Gérone, le premier, il monte à l'assaut du fort Mont-Jouy et où il est blessé grièvement sur le haut de la brèche.
En 1814, il est nommé lieutenant-colonel.
En 1816, il est lors de la formation des régiments du génie, appelé au commandement du 9ème qu'il conserve six ans. Il s'occupe d'organiser l'instruction dans les écoles régimentaires du génie, tente de nombreuses expériences sur la guerre souterraine et

l'emploi des mines contre à la fortification de campagne, expériences dont on s'inspire pour l'instruction des troupes du génie.
En 1822, Rohault de Fleury est nommé sous-gouverneur à l'École polytechnique.
En 1823, il devient maréchal de camp, commandant du génie à l'armée de Catalogne sous les ordres du maréchal Moncey.
En 1831, à la suite de la Révolution de juillet, il est envoyé à Lyon pour mettre la ville en état de défense. En rencontrant de nombreuses difficultés, il y constitue une place forte qui offrirait au gouvernement un refuge en cas d'invasion. Lors de la première insurrection lyonnaise, il se place l'épée à la main à la tête des troupes et a son aide-de-camp tué à ses côtés.
En 1834, il commande l'artillerie du général Aymard dans une circonstance semblable et il est nommé lieutenant-général le 29 avril.
En 1837, il commande en chef le génie à la deuxième expédition de Constantine. Cette arme y perd un grand nombre d'officiers et de soldats dont ses trois aides-de-camp. Il fait preuve d'un courage et d'une activité notable en ces circonstances critiques. Obligé de rapprocher les canons de gros calibre de la ville pour y ouvrir une brèche praticable, il fait construire en deux nuits des tranchées et à 150 mètres de la place, une place d'armes destinée à recevoir les pièces de la batterie de brèche et à servir de point de départ à l'assaut.
En 1940, il refusa le gouvernement général de l'Algérie, se considérant comme trop âgé ; il refusa de même le portefeuille de la Guerre.

Il est mort le 21 septembre 1866 au château de Fargot, Montoire (Loir-et-Cher).

Décorations :
Chevalier de St Louis
Chevalier de la Légion d'honneur le 08 mars 1807
Officier de la Légion d'honneur le 30 août 1809
Commandeur de la légion d'honneur le 1er mai 1821
Grand officier de la Légion d'honneur le 2 décembre 1831
Grand-Croix de la Légion d'Honneur par décret du 26 décembre 1860.
Pair de France (7 novembre 1837)
Baron héréditaire par lettres patentes du 2 novembre 1818.

Sources:
Charles Mullié, Biographie des célébrités militaires des armées de terre et de mer de 1789 à 1850, 1852
Narcisse Faucon, Le Livre d'or de l'Algérie, Challamel et Cie Éditeurs, Librairie algérienne et coloniale, 1889.
Notice no LH/2370/5, base Léonore, ministère français de la Culture.